

FR

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission approuvant le programme d'action annuel 2014
en faveur de la Tunisie

Document relatif à l'action 'Programme d'Appui à la Relance IV (PAR IV), Tunisie'

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Programme d'Appui à la Relance IV, Tunisie CRIS numéro : ENI/2014/037-533		
Coût total	Le montant total de la contribution de l'Union européenne (UE) s'élève à 100 000 000 EUR (53 000 000 EUR sur ressources PAA 2014 complétés par 47 000 000 EUR sur ressources du programme "faîtier") répartis comme suit : 99 500 000 EUR au titre de l'appui budgétaire 500 000 EUR en faveur du soutien complémentaire		
Appui budgétaire			
Méthode d'assistance / Modalité de mise en œuvre	Gestion directe Contrat Relatif à la Construction de l'Appareil de l'État (State Building Contract –SBC)		
Code type d'assistance	A01 – Appui budgétaire générale	Indicateurs	BSAG
Code CAD	51010 – Appui budgétaire générale	Secteur	Gouvernance
Appui complémentaire			
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Gestion directe– passation de marchés publics de services		
Code CAD	43010	Secteur	Aide plurisectorielle

2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

2.1 Résumé de l'action et de ses objectifs

Dans un environnement marqué par des avancées significatives en termes de renforcement des institutions démocratiques mais également de poursuite d'un contexte de transition volatile, tant sur les plans politique et institutionnel qu'économique, ce contrat relatif à la construction de l'appareil de l'État (State Building Contract) de 100 millions d'EUR (53 millions d'EUR sur ressources du programme d'action annuel 2014 (PAA 2014) complétés par 47 millions d'EUR sur ressources du programme 'faitier') s'étalant sur la période 2015-16 permettra de soutenir les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre de la dernière phase de la transition démocratique et de les appuyer dans la préparation des stratégies sectorielles qui seront mises en place par le gouvernement issu des prochaines élections.

Outre les bénéfices macro-économiques conséquents au vu des besoins de financements importants projetés au cours de la période opérationnelle du PAR IV, cet appui budgétaire permettra d'appuyer la formulation d'actions de court terme et la définition de stratégies de moyen terme dans les domaines / secteurs clés pour une croissance forte et inclusive au sortir de la transition. Le programme comprendra trois objectifs spécifiques :

- Accompagner le processus de transition et renforcer les aspects de gouvernance démocratique.
- Améliorer la Gestion des finances publiques et la gouvernance du système statistique.
- Accompagner la préparation des stratégies sectorielles pour la phase post-transition et le renforcement des services de l'Etat dans des secteurs prioritaires (transport/facilitation des échanges, l'emploi/formation professionnelle, développement régional/décentralisation).

Dans le cadre du dialogue avec les autorités sur ces priorités, seront définis des indicateurs de performance spécifiques et une assistance technique pour renforcer les administrations des secteurs concernés sera mise en œuvre. L'identification de ce programme a en outre été réalisée en étroite collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement avec lesquelles une matrice commune de mesures décrivant le programme de réforme du Gouvernement est en cours de formulation.

2.2 Contexte national

2.2.1 Principaux défis à la réduction de la pauvreté et à la croissance durable et inclusive

Depuis le 14 janvier 2011, la transition économique de la Tunisie est caractérisée par l'incertitude et les risques engendrés par l'environnement domestique et le contexte international. Sur le plan macroéconomique ces contraintes se sont traduites par une croissance faible et une détérioration des soldes des comptes budgétaires et externes.

En 2013, le taux de croissance économique a atteint 2,6%, contre 3,6% en 2012. Malgré une forte augmentation de la consommation publique, la chute des investissements et des exportations en volume explique ce recul par rapport à 2012.

Corrélativement, les finances publiques ont enregistré une hausse du déficit budgétaire à 6,9%; c'est-à-dire 4,6% en termes structurels selon la définition du Fonds Monétaire International (FMI)¹, résultat de recettes moins élevées qu'attendues et de dépenses de rémunération insuffisamment contenues. Le solde des paiements courants a fait ressortir une détérioration par rapport à 2012, le déficit s'établissant à 8,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 8,2% en 2012 et 4,8% en 2010.

En 2014, le retour progressif de la confiance des opérateurs devrait permettre un rebond de l'activité, soutenue par la reprise attendue des secteurs des phosphates et du tourisme. La croissance pour l'année est projetée à 2,6% et à 4,5% sur le moyen terme. Le déficit courant est anticipé par le FMI à 7,2% en 2014 et 6,3% en 2015. Les réserves en devises devraient légèrement augmenter à 9 milliards USD en conséquence. Sur le plan budgétaire, le blocage des salaires et des mesures d'économie sur les dépenses en subvention a permis d'inscrire pour la loi de finance 2014 un déficit structurel de 5,3% (selon la définition du FMI). Des mesures additionnelles décidées en concertation avec le FMI – dont certaines devront être adoptées dans le cadre d'une loi de finance complémentaire – permettraient d'atteindre un déficit structurel de 4,9% en 2014.

Dans ce contexte qui reste difficile, le défi de l'emploi reste la préoccupation majeure de la Tunisie. En 2013 le taux de chômage moyen était de 15,3%, de près de 30% chez les jeunes diplômés et de 40% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Ce chômage, qui tend à être structurel, résulte d'une inadéquation à la fois quantitative (entre les formations supérieures et les besoins du secteur privé) et qualitative (les diplômés n'ayant pas les compétences requises pour intégrer le marché du travail) des offres et demandes de travail. Cependant, sous l'effet des programmes de recrutement dans le secteur public, le taux de chômage en 2014 affiche une légère baisse et s'élève désormais à 15,2%. La baisse du chômage de femmes (1,5 point à 21.5%) est dans ce contexte légèrement plus rapide que celle des hommes (0,6 point à 12.7%).

Parmi les autres défis majeurs auxquels la Tunisie est confrontée, figurent les importantes disparités socioéconomiques qui subsistent en dépit d'une réduction significative de la pauvreté et d'une amélioration des indicateurs sociaux au cours des deux dernières décennies. Le taux de pauvreté est estimé à 15,5% en 2010 contre 23,3% en 2005 et 32,4% en 2000. La baisse du taux de pauvreté entre 2000 et 2010 est expliquée par la croissance de la consommation, qui a été plus élevée pendant cette période parmi les déciles les moins aisés de la population. Cette baisse du taux de pauvreté global pourtant n'a pas bénéficié aux régions de l'intérieur du pays qui ont vu leur retard par rapport au reste du pays s'accroître au cours de la dernière décennie, l'enquête ménage 2010 confirme ainsi que les conditions de vie des citoyens des gouvernorats défavorisés se sont détériorées au cours de la période 2000-2010.

2.2.2 Valeurs fondamentales

Le respect des valeurs fondamentales en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit est au cœur du processus de transition amorcé au lendemain de la révolution de janvier 2011. Début 2014, un pas crucial a été franchi avec l'adoption de la Constitution par l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Ce texte fondateur est

¹ Hors éléments exceptionnels et tenant compte de la position conjoncturelle de l'activité économique par rapport à son potentiel.

en ligne avec les grands principes démocratiques et de respect des droits de l'homme universellement admis. Dans son préambule, la Constitution affirme notamment l'aspiration à la démocratie et au respect des droits de l'homme : «Pour la construction d'un régime républicain démocratique et participatif, où l'État est civil et basé sur les institutions, où le peuple est le détenteur du pouvoir qu'il exerce sur la base de l'alternance pacifique et du principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs.». La révolution tunisienne a par ailleurs entraîné un changement radical dans le domaine du respect des principes démocratiques universels et des libertés fondamentales. La liberté d'expression et l'absence de censure sont devenues des réalités tangibles pour l'ensemble des citoyens tunisiens. Ces progrès significatifs constituent probablement l'un des principaux acquis concrets de cette période de transition. La transition a également vu les organisations de la société civile jouer un rôle croissant dans le débat public, culminant avec la formation du Quartet² qui a été à la base du dénouement du blocage politique observé durant le deuxième semestre 2014. Cette ouverture du débat publique nécessite maintenant d'être élargie à d'autres sensibilités de la société civile, telles que celles représentées par les organisations ayant émergé durant la période de transition. L'ouverture de nouveaux espaces de dialogue inclusif avec la société civile basé notamment sur des consultations sur les politiques publiques participera d'un tel processus.

Dans d'autres domaines, comme celui de la justice, les avancées sont plus limitées, même si les dispositions de la nouvelle Constitution sont de nature à permettre de réels progrès en matière judiciaire.

2.2.3. Fragilité et processus de transition

Après un deuxième semestre 2013 marqué par une dégradation significative de la situation politique et socio-économique, les compromis résultant du dialogue initié entre les différentes parties par le Quartet ont permis début 2014 la nomination d'un gouvernement de consensus, formé de techniciens³ et l'adoption par l'ANC de la Constitution.

Cette clarification de la situation politique s'est accompagnée d'un rétablissement rapide de la confiance tant au niveau interne qu'externe et d'un apaisement des tensions sécuritaires consacré par la levée de l'état d'urgence en mars 2014 qui permet à la Tunisie d'entamer dans des conditions relativement apaisées la dernière phase de sa transition démocratique : la préparation des élections prévues à la fin de l'année 2014, prélude à la nomination d'une assemblée législative et d'un exécutif stables.

Les difficultés pour parvenir finalement à l'adoption d'une loi électorale et pour voir l'Instance Supérieure pour les Elections (ISIE) effectivement dotée des moyens et de l'indépendance nécessaires à une préparation rapide des élections appellent néanmoins à une certaine prudence quant à la durabilité des compromis échafaudés. Ainsi, si la situation de fragilité paraît moins prégnante qu'en 2013, le contexte de transition prévaut, notamment au vu de la durée limitée et de l'étroitesse des mandats de l'exécutif et du législatif (ANC) et de la volatilité du contexte socio-économique, justifient la préparation d'un troisième et dernier contrat relatif à la construction de l'appareil de l'État. De plus, les répercussions des conflits régionaux et de la porosité

² Organisation patronale UTICA, syndicat UGTT, Ligue des Droits de l'Homme et Ordre des avocats.

³ Il est attendu des membres de ce gouvernement qu'ils ne concourent pas aux prochains scrutins nationaux.

de la frontière avec la Libye, fragilisent la situation sécuritaire et constituent un risque pour l'achèvement de la transition politique.

Les retards accumulés dans la mise en œuvre des processus de réformes démocratiques et économiques depuis 2011, accompagnés de tensions sociales et/ou politiques récurrentes, soulignent le caractère incertain et volatile du processus de transition qui risque de perdurer jusqu'à la mise en place de pouvoirs législatifs et exécutifs stables et le retour d'un taux de croissance économique synonyme de décrue du chômage. Il est en outre attendu que le dialogue social puisse relancer le débat sur les politiques sociales et les politiques d'emploi, de protection sociale etc.

Ces vulnérabilités appellent la formulation d'un soutien permettant de poursuivre l'accompagnement des processus politiques, sociaux et économiques de transition tout en préparant les bases d'un rebond de l'activité économique qui dépend de la définition de stratégies de développement axées sur le moyen terme dans les domaines clés tels que : le développement régional et le rééquilibrage de la croissance en faveur des régions marginalisées, la gouvernance publique, le fonctionnement du marché du travail et la facilitation du commerce et l'amélioration du climat des affaires, la reprise du dialogue social.

2.3 Admissibilité à l'appui budgétaire

2.3.1 Politique générale

La Tunisie disposait jusqu'à la Révolution d'une stratégie nationale de développement multisectorielle élaborée dans le cadre de la formulation du XIIème Plan de développement (2010-2014).

A la suite de la Révolution, et étant donné le mandat limité et la courte durée des gouvernements qui se sont succédés, les cadres de politique de développement économique et social qui ont été élaborés sont relativement succincts. Ils ont cependant eu le mérite de fixer les principales priorités et ont ainsi servi de base aux appuis des principaux bailleurs de fonds engagés dans un dialogue politique avec le gouvernement : UE, Banque mondiale, Banque Africaine de Développement et FMI notamment.

Ainsi en 2011, un programme de relance a servi de guide principal à la mise en œuvre des mesures appuyées dans le cadre de la première phase du programme d'appui à la relance (PAR 1), mis en œuvre en 2011.

L'élection au suffrage universel d'une assemblée nationale constituante et la nomination par cette assemblée d'un second gouvernement de transition en décembre 2011 a donné lieu à la formulation d'un nouveau Programme Économique et Social – incluant des mesures de court et de moyen terme – présenté par le gouvernement à l'Assemblée Constituante en avril 2012 accompagné d'une Loi de Finance complémentaire pour 2012. Ce programme a fait l'objet d'un appui des principaux partenaires financiers (UE, Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement) de la Tunisie en 2012 (PAR 2).

Fin 2012, le programme gouvernemental a été précisé dans le cadre d'une nouvelle Lettre de Politique de Développement. Ce document fixait des objectifs de restauration d'une croissance durable, seule à même de permettre un recul du chômage et de la pauvreté qui en découle. Il s'appuyait sur la rationalisation des dépenses publiques,

avec la priorité donnée à la réforme du système de subventions, l'amélioration de la gouvernance économique – tant du point de vue du fonctionnement de l'administration que de l'environnement des affaires, du rééquilibrage du développement économique en faveur des régions marginalisées de l'intérieur, ainsi que du renforcement des secteurs sociaux, d'éducation et d'emploi. Ce programme a de nouveau fait l'objet d'un appui des principaux partenaires financiers (UE et Banque Mondiale seulement) de la Tunisie en 2013 (PAR 3).

Avec l'adoption de la Constitution en janvier 2014, s'ouvre une nouvelle phase de la transition démocratique et un programme d'action du nouveau gouvernement en termes de politique économique et de développement est en cours de formulation. Son opérationnalisation se fera vraisemblablement dans le cadre d'une loi de finances rectificative dont l'adoption est attendue en juillet 2014. Le gouvernement est déterminé à améliorer le climat des investissements et à avancer sur la voie des réformes économiques. Une stratégie avec des priorités de réformes pour les prochains 18 mois destinée à relancer la croissance économique est en cours d'élaboration par le gouvernement avec l'appui de l'UE, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

Les priorités affichées à ce jour par le gouvernement devraient y être élaborées plus en détail.

Dans le cadre du mandat du gouvernement fixé par la feuille de route du Quartet et les dispositions transitoires de la Constitution (articles 148-149), le Premier Ministre s'est donc fixé comme priorités, outre la préparation d'élections dans le courant de l'année 2014, le rétablissement de la sécurité et l'assainissement des finances publiques et des grands agrégats macroéconomiques.

Les autorités se sont également montrées déterminées à préparer dès aujourd'hui des réformes de plus long terme, afin de faciliter leur finalisation rapide, à la fin de la transition en cours. Ceci concernerait notamment la mise en pratique progressive des dispositions de la Constitution (notamment indépendance et nature juridictionnelle de la Cour des comptes, décentralisation).

Sur la base de cette analyse et de l'éligibilité au titre de la politique générale, il apparaît que l'engagement du Gouvernement en matière de renforcement de la gouvernance démocratique et économique est suffisamment pertinent et crédible pour être soutenu par un programme d'appui budgétaire conséquent, permettant, outre la diminution des risques liés à la situation de fragilité que traverse le pays, de contribuer à jeter les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive dans les années à venir.

2.3.2 Politique macro-économique

La Tunisie, traditionnellement considérée comme l'un des pays les mieux gérés de la région sur le plan de la politique macro-économique, a été sévèrement impactée par le choc de la révolution et les incertitudes de la période 2011-2013 qui se sont traduits par une détérioration significative des principaux agrégats macro-économiques et une croissance économique durablement inférieure à son chemin de croissance de long-terme. Les soldes des comptes budgétaires et courants, généralement inférieurs à 3% du PIB avant la révolution, sont aujourd'hui deux à deux fois et demie plus élevés tandis que les réserves en devises de la Banque Centrale, sont proches de trois mois d'importations contre plus de cinq avant la révolution. La croissance économique

annuelle moyenne du PIB réel sur la période 2011-2013 est de 1,5% contre près de 5% durant la décennie précédente.

Les autorités sont entrées dans un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) en juin 2013 afin de rétablir la stabilité macro-économique, diminuer les risques de déstabilisation liés à la fragilité du secteur bancaire et jeter les bases d'un rebond de la croissance à moyen terme. Les principales mesures du programme visent la baisse du déficit budgétaire structurel grâce à une rationalisation de la politique de subventions aux produits énergétiques et des mesures de politique fiscale et le renforcement du secteur financier grâce à une surveillance accrue et modernisée du système financier par la banque centrale, alliée à une restructuration/recapitalisation des banques posant un risque systémique. Ce programme s'accompagnera d'une Assistance Macro Financière de l'Union européenne de 300 millions d'EUR qui prévoit des mesures complémentaires dans les secteurs bancaires, des finances publiques, des impôts, des systèmes de ciblage des programmes sociaux, des statistiques et de la facilitation des échanges commerciales.

Le conseil d'administration du FMI a estimé à l'occasion de la conclusion de la troisième revue du programme⁴ que malgré des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, eu égard à la situation politique et sociale troublée, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme⁵ et la conduite de la politique macro-économique ont été satisfaisants.

Les équipes du Fonds monétaire insistent néanmoins également sur les défis restant à affronter dans un contexte où, malgré le regain de confiance des investisseurs suivant la stabilisation de la situation politique, la croissance économique demeure insuffisante pour réduire le chômage, les déficits externes importants et les demandes sociales pressantes. A court terme, un contrôle accru des dépenses courantes (notamment de rémunération et de subvention), une meilleure exécution des dépenses d'investissement, une politique de taux de change plus flexible et la finalisation des plans de restructurations des trois principales banques publiques figurent parmi les priorités du programme.

Les conclusions des quatrième et cinquième revues du programme, d'ici à la signature de la Convention de Financement du présent programme, permettront d'évaluer de façon dynamique la satisfaction des critères d'éligibilité en matière de stabilité macro-économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaire et de change.

Compte tenu de ce qui précède, et du rapport consacré à la situation macroéconomique annexé à cette Fiche Action, la Tunisie est considérée éligible à l'appui budgétaire, du point de vue de la condition générale de stabilité macroéconomique.

2.3.3 Gestion des finances publiques

Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le rapport "Public Expenditure and Financial Accountability" (PEFA) de juillet 2010 a montré que la performance de la Tunisie est de bon niveau. De plus, le jumelage européen relatif à l'appui à la Gestion budgétaire par objectifs (GBO), engagé en septembre 2011 pour une durée de trois ans, sous la responsabilité du ministère des finances tunisien, s'inscrit dans le cadre de réformes budgétaires déjà entamées en Tunisie, notamment par la

⁴ <https://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14177f.htm>.

⁵ Tous les critères de performance prévus pour la troisième revue ont été atteints.

modification de la loi organique en 2004. Il inclut des objectifs ambitieux en termes de réforme de la nomenclature budgétaire, des contrôles financiers, de la comptabilité publique et de la prise en compte de la performance et devrait aboutir à l'adoption d'une loi organique du budget durant la période de mise en œuvre du programme PAR IV. D'autres réformes sous l'égide de la Banque mondiale et du FMI touchent, inter alia, la fiscalité, les marchés publics, la gouvernance des entreprises publiques et les subventions. Enfin, un second PEFA, à réaliser vers la fin 2014, servira de base à une actualisation de la stratégie nationale de réforme des finances publiques.

Compte tenu de ce qui précède, de la pertinence des orientations de réformes prises pour les années à venir, répondant aux principales faiblesses identifiées et de l'engagement réaffirmé et démontré par les autorités de mener à bien ces réformes, la Tunisie est jugée éligible à l'usage de l'instrument d'appui budgétaire, du point de vue de la condition générale relative au système de gestion des finances publiques.

2.3.4 Evaluation des points faibles et points forts de la transparence du budget

Afin de renforcer la transparence des finances publiques, les autorités tunisiennes ont récemment adhéré au partenariat multilatéral «Open Government». À cet égard, elles se sont engagées, pour la première fois, à publier les informations suivantes sur le budget : (i) un document de cadrage budgétaire (TOFE) et les perspectives et hypothèses retenues pour le budget, en amont du processus budgétaire, (ii) le projet de budget du gouvernement et des ministères et agences avant la transmission au Parlement, (iii) les rapports d'exécution budgétaires mensuels et de fin d'année, (iv) un budget citoyen (version vulgarisée du budget), (v) à partir de la préparation du budget 2014, la loi de règlement de l'année n-1 accompagnant le projet de budget n+1.

Ces efforts font suite à d'autres mesures prises pour améliorer la transparence de la gestion des finances publiques (publication systématique des rapports de la Cour des comptes sur son site) et, plus généralement, de l'administration (adoption de la loi d'accès à l'information).

Enfin, une revue par les pairs de la transparence budgétaire conduite par le projet de l'"International Budget Partnership" (IBP) project et la "Collaborative Africa Budget Reform Initiative" (CABRI) en mai-juin 2014 permettra de définir un plan d'action de renforcement de la transparence budgétaire qui sera mise en œuvre durant la période opérationnelle du PAR IV.

Sur la base de ces considérations, on peut donc considérer que les critères du "point d'entrée" sont remplis.

2.4 Enseignements tirés

L'expérience acquise lors des deux contrats relatifs à la construction de l'appareil de l'État précédents (PAR 2 et PAR 3), a montré que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes étaient tributaires de la volatilité qui caractérise le processus de transition. Ceci souligne l'importance d'équilibrer ambition et réalisme dans la définition des objectifs du programme et de permettre un degré suffisant de flexibilité dans leur application à une réalité qui demeure fluctuante.

Par ailleurs, compte tenu du manque de disponibilité (étant donné les urgences économiques et sociales récurrentes) et de capacité technique de l'administration pour la mise en œuvre de réformes, l'appui financier requiert un accompagnement conséquent sous forme d'assistance technique dans les domaines d'intervention visés.

Celle-ci sera mobilisée dans le cadre de l'appui complémentaire et du programme d'appui à l'accord d'association et à la transition (P3AT).

Ces limites en termes de capacité de l'administration et des organes politiques qui y sont rattachés appellent également à la poursuite d'une coordination avec les autres principaux bailleurs de fonds (Banque mondiale, Banque africaine de développement, FMI) afin de garantir la formulation d'un programme de soutien aux réformes cohérent, aux priorités bien définies.

Les actions et les résultats attendus du présent programme se placent dans la continuité des deux contrats relatifs à la construction de l'appareil de l'État précédents pour la promotion du développement régional et de l'inclusion sociale, ainsi que de la gouvernance démocratique et économique. Dans le domaine politique le programme précédent PAR 3 visait le cadre institutionnel de la gouvernance démocratique notamment par rapport aux prochaines élections nationales et la finalisation de la Constitution. Le PAR 4 pourra davantage accompagner la préparation des élections municipales ainsi que le début de la mise en œuvre de la Constitution. Dans le domaine des finances publiques, le PAR 4 continuera le processus du nouvel exercice PEFA, déjà entamé sous le PAR 3, jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la réforme des finances publiques. Enfin, il approfondira les réformes de court terme appuyées par le PAR 3 dans des secteurs prioritaires (développement régional, inclusion sociale) par le développement de nouvelles stratégies sectorielles de moyen terme (5 ans).

2.5 Actions complémentaires

Ce programme d'appui aux réformes économiques et de gouvernance est complémentaire à plusieurs autres programmes de l'UE en cours visant à faciliter la mise en œuvre des réformes soutenues dans les Programme d'Appui à la Relance, au soutien apporté à l'émergence du tissu associatif, ainsi qu'à l'opération d'Assistance Macro-Financière mise en œuvre par l'Union européenne. Ces actions complémentaires incluent notamment :

- le programme d'appui au développement du réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme ;
- le programme d'appui à la société civile (PASC);
- le programme thématique d'appui aux organisations de la société civile et aux autorités locales. Il soutiendra, à travers des appels à proposition, la fonction de la société civile dans le renforcement de la redevabilité et la transparence des pouvoirs publiques;
- le programme d'appui à la mise en place d'une gestion budgétaire par objectifs⁶;
- le programme d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur et à l'employabilité des diplômés⁷;
- les programmes d'assistance technique tels que les programme d'appui à l'accord d'association et la transition (P3A2 et P3AT)⁸ qui accompagne et

⁶ C(2007)6421 du 19 décembre 2007.

⁷ C(2009)7916 du 21 octobre 2010.

⁸ C(2012)1439 du 9 mars 2012.

l'administration et toutes les institutions publiques ou non gouvernementales tunisiennes contribuant à la mise en œuvre de l'accord d'association. Dans ce cadre, une série de jumelages a été lancée en faveur de la Cour des comptes (modernisation des fonctions d'audits et des systèmes internes de gestion), du ministère des finances (réforme GBO), de l'Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant, de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications ou de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises, à titre d'exemple ;

- les recommandations du Conseil EU-Tunisie pour l'entrepreneuriat, constitué d'entrepreneurs tunisiens et européens et qui conseille le gouvernement tunisien en matière de réformes pour améliorer le climat des affaires;
- les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du 'Small Business Act' pour l'Europe dans le bassin méditerranéen au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2014 y compris en Tunisie, ainsi que les résultats d'une évaluation, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle, à conduire au plan sous-national;
- le programme d'appui budgétaire visant le renforcement des capacités des collectivités locales dont la deuxième et dernière tranche devrait être déboursée courant 2014.

Ces interventions de l'UE sont par ailleurs formulées et mises en œuvre en étroite coordination avec celles du FMI et de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Comme dans le cadre des précédentes phases des programmes d'appui à la relance la coordination et l'interaction avec les autres bailleurs a été étroite. Les autres bailleurs, notamment les institutions financières, ont contribué à travers des programmes d'appui budgétaire aux politiques de développement du gouvernement tunisien.

2.6 Cadre de gestion des risques

La finalisation du processus de transition démocratique en cours demeure une condition essentielle de succès du programme. Il en est de même de la stabilisation de la situation dans les pays de la région, au premier rang desquels la Libye. Le présent programme devrait contribuer à accroître les marges de manœuvre financières du gouvernement tunisien en place à partir de 2015 et, ainsi, contribuer à la finalisation de la transition.

Les principaux risques concernent les retards du gouvernement tunisien à réaliser les objectifs formulés dans son programme économique et social, notamment les réformes socio-économiques et l'engagement d'une meilleure gouvernance des programmes, ainsi que la difficulté pour l'État à maintenir la stabilité macro-économique avec les risques de dérapage de la dépense publique dans un contexte d'élections, de transition et de forte pression sociale.

Il convient en outre de signaler le risque sécuritaire et en particulier la question de la gestion des frontières. Il y a un risque de détérioration de la situation sécuritaire au Maghreb, notamment du fait de la situation en Libye, et cela pourrait avoir un effet sur la situation en Tunisie.

La situation en constante évolution peut amener à des changements dans la priorisation des politiques de développement, en particulier après les élections.

En matière politique, le dialogue continu avec le gouvernement que conduit l'UE, dans le cadre du partenariat privilégié et avec l'appui des États membres, est un élément important d'atténuation du risque. L'appui au processus électoral est également de nature à assurer la transparence du processus démocratique.

En matière économique, de manière similaire, le dialogue avec les principaux bailleurs de fonds auquel l'UE participe activement est également un élément porteur de stabilité. L'accord de confirmation en cours avec le FMI constitue une assurance supplémentaire en termes de maintien d'un cadre macro-économique stable et un signal positif aux investisseurs.

3. DESCRIPTION DETAILLÉE DU CONTRAT D'APPUI BUDGETAIRE

3.1 Objectifs

L'objectif général du contrat est de soutenir les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre de la dernière phase de la transition démocratique et de les appuyer dans la préparation des stratégies sectorielles qui seront mises en place par le gouvernement issu des prochaines élections.

Les objectifs spécifiques et les éléments clés du contrat reprennent les priorités d'intervention du gouvernement sur le court et moyen termes.

Ils sont déclinés autour des trois objectifs spécifiques suivants:

- OS1: Accompagner le processus de transition et renforcer les aspects de gouvernance démocratique ;
- OS2: Améliorer la Gestion des finances publiques et la gouvernance du système statistique ;
- OS3: Accompagner la préparation des stratégies sectorielles pour la phase post-transition et le renforcement des services de l'Etat dans des secteurs prioritaires (transport/facilitation des échanges, l'emploi/formation professionnelle, développement régional/décentralisation);

Ces objectifs sont étroitement liés aux domaines prioritaires d'intervention du plan d'action pour un Partenariat Privilégié, notamment, la mise en place de réformes économiques pour la croissance inclusive, l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale, ainsi que l'emploi, la cohésion, l'intégration sociale et le développement régional et local.

L'ensemble du programme est également en parfaite cohérence avec les deux Communications Conjointes de la Commission Européenne et de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité "Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée" du 8 mars 2011⁹, et "Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation", du 25 mai 2011¹⁰ par rapport à leurs objectifs de soutenir un développement économique et social durable et inclusif et de soutenir l'approfondissement de la démocratie. Il est conçu en outre pour répondre aux objectifs

⁹ COM(2011)200.

¹⁰ COM(2011)303.

de la Communication "La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers"¹¹ du 13 octobre 2011.

3.2 Résultats escomptés

Dans le cadre de l'évaluation du respect des conditions générales communes à toutes les tranches, une appréciation qualitative sera faite du niveau de mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement dans le domaine des valeurs fondamentales et celui des quatre critères d'éligibilité à l'appui budgétaire (politique nationale, stabilité macro-économique, gestion des finances publiques et transparence budgétaire).

Une attention particulière serait également portée à la mise en œuvre des priorités fixées dans le plan d'action 2013-2017 du partenariat privilégié, en phase avec le rapport de progrès de mise en œuvre de la politique de voisinage. Cette appréciation reposera également sur les rapports politiques de la Délégation et le dialogue politique et économique permanent entre l'Union européenne et la Tunisie.

Enfin, les progrès vers les objectifs du PAR IV seront également évalués à l'aune des résultats attendus suivants :

- **OS1 Accompagner le processus de transition et renforcer les aspects de gouvernance démocratique**
- Dans le domaine du renforcement des *institutions démocratiques*, les résultats attendus incluent :
 - La finalisation de la phase actuelle de la transition démocratique par la nomination d'une assemblée législative et d'un gouvernement issus des élections et en accord avec les dispositions de la Constitution.
 - Des progrès satisfaisants accomplis dans la préparation des élections municipales par le biais de la municipalisation du territoire et les révisions législatives et réglementaires pertinentes ;
 - Des progrès satisfaisants accomplis dans l'application des dispositions de la Constitution, en particulier en ce qui concerne la création des Instances spécifiques appelées à accompagner sa mise en œuvre.
- **OS2 Améliorer la Gestion des finances publiques et la gouvernance du système statistique**
- Dans le domaine des *finances publiques*, les résultats attendus incluent :
 - Une rationalisation et un meilleur séquençage des actions de réformes suivant l'adoption d'une stratégie actualisée de modernisation de la gestion des finances publiques sur la base des recommandations de l'exercice PEFA.
 - Dans le domaine de la gestion budgétaire axée sur les résultats, la consolidation et l'opérationnalisation des progrès enregistrés dans le cadre des opérations PAR 2 et 3 par l'adoption d'une nouvelle loi organique du budget. L'adoption de cette loi qui comprendra des dispositions transitoires et un calendrier de mise en œuvre de l'ensemble

¹¹ COM(2011)638.

- des dispositions servira en outre de guide à la réforme du système des finances publiques.
- L'amélioration des performances en matière de transparence budgétaire suivant la mise en œuvre des recommandations issues de la revue par les pairs sur la transparence budgétaire conduite par l'"International Budget Partnership" et la "Collaborative Africa Budget Reform Initiative" en juin 2014.
 - Le renforcement du rôle, de la qualité et de l'efficacité du contrôle financier externe suivant la mise en application des dispositions de la Constitution concernant la Cour des Comptes, en particulier dans ses dimensions d'indépendance financière et opérationnelle ; le renforcement du rôle du Parlement et de sa commission spécialisée.
- Dans le domaine des **statistiques publiques**, les résultats attendus incluent :
- Le renforcement de la gouvernance du système national statistique.
 - L'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques dans les secteurs d'intervention du programme PAR IV grâce à une rationalisation des processus de production (en particulier suite au recensement 2014) et une politique active de dissémination de l'information – en ligne avec les efforts des autorités en matière de mise en application des dispositions de la loi sur l'accès des citoyens aux informations et documents administratifs.
 - Le renforcement de la gestion des capacités des ressources humaines au sein de l'Institut National Statistique.
- **OS3: Accompagner la préparation des stratégies sectorielles pour la phase post-transition et le renforcement des services de l'Etat dans des secteurs prioritaires**
- **Transports et facilitation des échanges** : les résultats attendus incluent:
- Diagnostic et revue de l'organisation de l'activité portuaire et de la gouvernance du fonctionnement du port de Radès.
 - Le développement d'une stratégie d'amélioration du fonctionnement du port de Radès et la mise en place d'un dispositif étroit de suivi des actions d'améliorations et de la performance du Port de Radès qui prend en compte, notamment, le développement et/ou la réhabilitation des infrastructures critiques du Port de Radès.
- **Politiques d'emploi, de dialogue social et de formation**
- Dans le domaine du **dialogue social**, les résultats attendus incluent :
- Un meilleur fonctionnement du marché de travail suivant l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du Contrat Social (signé en 2013) grâce à la mise en place d'un Conseil National du Dialogue Social et à la contractualisation de politiques sectorielles d'emploi et de formation entre partenaires sociaux et autorités publiques.

- L'amélioration de la performance du système d'information sur le marché du travail suivant la rationalisation de l'utilisation et du renseignement des fichiers administratifs ayant trait à l'emploi et à la formation.
- Dans le domaine de la **formation professionnelle**, les résultats attendus incluent:
 - Le développement d'une stratégie nationale de formation professionnelle assortie d'une planification budgétaire pluriannuelle et d'un système de suivi des performances.
 - Le renforcement du rôle des partenaires sociaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle.
 - L'amélioration de la gouvernance de la formation professionnelle en ligne avec une autonomisation croissante des établissements de formation professionnelle sur la base d'une contractualisation de leur performance en termes d'acquisition des compétences et d'insertion sur le marché du travail.
- **Développement régional et processus de décentralisation**
- Dans le domaine des **finances locales**, les résultats attendus incluent :
 - La poursuite du redressement du niveau de ressources propres des collectivités locales opéré dans le cadre des opérations PAR précédentes suivant la mise en œuvre d'une réforme générale des politiques et législations fiscales et la revue des systèmes de transferts intergouvernementaux.
 - L'amélioration de la gestion des collectivités locales suivant l'assouplissement progressif de leur tutelle et la mise à niveau de leurs outils de gestion.
 - La rationalisation des coûts des interventions publiques au niveau local grâce au développement de la gestion intercommunale et la revue des modalités de mise en œuvre des investissements publics aux niveaux régionaux et locaux.
- Dans le domaine du **développement régional**, les résultats attendus incluent :
 - L'augmentation du rendement économique des interventions publiques aux niveaux régional et local suivant la réalisation d'un diagnostic approfondi des déterminants de la croissance régionale, des modalités d'intervention étatique de soutien à l'investissement régional et, *in fine*, grâce à l'adoption d'une stratégie publique d'intervention en matière d'investissement régional.

3.3 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant total alloué au PAA 2014 est de 119 millions d'EUR. En complément 50 millions d'EUR ont été attribués à la Tunisie dans le cadre du programme "faitier". De cette allocation (PAA 2014 et programme "faitier"), 59% est attribuée au titre du présent programme d'appui budgétaire.

Le besoin global de financement externe de l'économie tunisienne (solde des paiements courants) projeté par le FMI dans le cadre de la troisième revue de l'accord

de confirmation s'élève à 3,4 milliards USD en 2014 et de 3 milliards USD en 2015. Mais le solde des paiements courants pour le premier trimestre est estimé à -1,3 milliards USD, soit -5,1 milliards USD en rythme annualisé ; ceci souligne les risques de dérapage des besoins de financement externes.

Même si la participation de cette opération au financement des déficits budgétaire et courant sera limitée (aux alentours de 1% des besoins de financement du déficit budgétaire), le fait que ces déboursements se feront sous forme de dons contribuera significativement à limiter la hausse de la dette publique durant la période de transition – l'un des objectifs principaux de la stratégie macro-économique des autorités.

Par ailleurs, l'incidence des mesures prises dans le cadre de ce programme, alliée à celles des autres bailleurs de fonds, devrait contribuer significativement à la diminution de l'impact social et économique négatif des ajustements macro-économiques auxquels les autorités se sont engagées et jeter les bases d'une croissance plus forte sur le moyen terme. Les engagements pris dans le cadre de ces mesures devraient également réduire les risques de «dérapage», notamment dans le secteur financier ou les finances publiques.

Par ailleurs, la mise en œuvre satisfaisante des mesures formulées dans le cadre des deux précédents contrats relatifs à la construction de l'appareil de l'État (PAR 2 et PAR 3) laisse augurer d'une forte appropriation du programme de réforme par les autorités, ce qui favorisera l'incidence de ce nouveau train de mesures. Le manque de développement d'une approche axée sur les résultats dans la stratégie de réforme du pays partenaire, appelle néanmoins à la mise en place rapide d'un système de suivi adéquat.

3.4 Principales activités

3.4.1 Appui budgétaire

L'appui budgétaire sera l'instrument privilégié pour accompagner les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre de la dernière phase de la transition démocratique et les appuyer dans la préparation de stratégies sectorielles.

Transfert financier

Le transfert financier sera prévu en 2 tranches annuelles qui, à titre indicatif (voir § 4.3), prévoit un décaissement maximum de 75 millions d'EUR en année N et de 24,5 millions d'EUR au maximum durant l'année N+1. Les transferts financiers sont décaissés si les conditions de décaissement sont remplies.

Dialogue

Le dialogue politique engagé entre le gouvernement tunisien et les trois principaux bailleurs de fonds: Banque mondiale, Banque africaine de développement et UE à l'occasion de ce programme s'inscrit dans le cadre d'un dialogue structuré commun, mis en place avec les programmes d'appui à la relance (PAR 1-3) lancés à la suite de la révolution de janvier 2011.

Une coordination étroite sera assurée avec le programme d'assistance macro-financière de l'UE notamment en ce qui concerne les complémentarités et synergies dans les conditions de décaissement et le dialogue avec le gouvernement.

Le dialogue sur la conduite des politiques économiques et financières nationales ainsi que la mise en œuvre de mesures de réformes sera accompagné d'une assistance technique dans le cadre du programme d'appui à l'accord d'association et à la transition (P3AT).

Mesures de performance

Les indicateurs des tranches variables d'aide budgétaire porteront principalement sur les performances dans les secteurs et réformes prioritaires présentés dans la section 3.2:

- Finances publiques ;
- Transport et Facilitation du Commerce ;
- Emploi et Formation professionnelle ;
- Développement régional et Décentralisation.

Renforcement des capacités

Les secteurs concernés par l'appui budgétaire seront appuyés par le soutien complémentaire en vue de renforcer les capacités des administrations concernées et des interlocuteurs de la société civile. Ce soutien s'effectuera principalement par l'intermédiaire des ressources mises à disposition dans le cadre du programme P3AT (voir § 3.4.2).

3.4.2 Soutien complémentaire

Le soutien complémentaire financé dans le cadre de ce programme se concentrera sur le suivi du programme et l'appui au renforcement des capacités des administrations concernées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures visant à l'atteinte des résultats présentés dans la section 3.2. Une partie du budget du programme P3AT sera réservée pour le PAR4 afin de compléter les actions de renforcement des capacités des administrations.

Le soutien complémentaire contribuera notamment:

1. A la définition de stratégies de moyen terme dans les secteurs / domaines prioritaires. L'assistance technique visera dans ce cadre à appuyer l'administration dans la définition d'un processus inclusif de formulation de stratégies de moyen-terme, soutenues par des cadres sectoriels de dépenses à moyen terme et, des plans d'action incluant des modalités détaillées de mise en œuvre.
2. A la définition et au déploiement de cadre de suivi et d'évaluation des performances dans ces secteurs / domaines, permettant un suivi régulier des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'actions et de leur impacts.

3.5 Coordination des bailleurs de fonds

La Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale et l'UE ont élaboré un processus de programmation conjointe de leurs programmes d'appui macro-économique très efficace. La formulation de ce programme s'inscrit dans ce cadre. Il prévoit qu'une série d'actions sera définie par l'ensemble des bailleurs de fonds. Chaque bailleur mettra toutefois en œuvre sa propre convention de financement avec le partenaire tunisien.

Comme signalé dans d'autres paragraphes des rencontres régulières seront prévues avec la société civile.

3.6 Parties prenantes

Les parties prenantes incluent les ministères du développement et de la coopération internationale, des finances, du commerce, du transport, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'intérieur et l'administration des douanes. Le processus de formulation a été conduit sous l'autorité du ministère du développement et de la coopération internationale qui a assuré un rôle de coordination très efficace avec l'ensemble des partenaires, garantie d'une forte appropriation des objectifs du programme. En parallèle a été mis en place un processus de consultation de la société civile (y compris les représentants du secteur privé) par la délégation de l'UE.

3.7 Conclusion sur la comparaison des risques encourus (2.6.) et les résultats/bénéfices escomptés (3.2)

Les bénéfices attendus du programme sont importants au niveau du renforcement de la gouvernance tant du point de vue de l'administration, des finances publiques, de l'environnement des affaires commerciales et de la situation sociale qu'en ce qui concerne la poursuite des avancées sur le plan du fonctionnement des institutions démocratiques.

L'analyse du risque lié au degré de respect des valeurs fondamentales qui sera faite au moment du déboursement permettra de s'assurer que les résultats du programme ont effectivement contribué à l'avancée du processus de transition démocratique en cours. Les avancées attendues sur la situation financière de l'Etat et le volet économique, en contribuant à promouvoir la stabilité économique et sociale, contribueront également à renforcer le processus de la transition démocratique. La croissance inclusive, des mécanismes effectifs de redistribution des opportunités et des richesses et une meilleure gouvernance locale sont des éléments fondamentaux pour l'achèvement de la transition. Ce programme œuvrera afin de soutenir ces démarches et mesures.

En revanche, l'absence de programme accentuerait les risques associés à une détérioration de l'efficacité et de la légitimité de ces institutions et/ou de leurs actions.

4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre cette action, il est envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire, telle que prévue à l'article 184, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n°966/2012.

4.2 Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période de mise en œuvre opérationnelle indicative de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites aux sections 3.4 et 4.4 seront réalisées, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement, sous réserve d'éventuelles modifications qui devront être approuvées par l'ordonnateur responsable dans les accords concernés. Le Parlement européen et le comité compétent doivent être informés de la prolongation de la période de mise en œuvre opérationnelle dans un délai d'un mois après l'octroi de cette prolongation.

4.3 Critères et calendrier indicatif du décaissement du soutien budgétaire

Le suivi du programme aura lieu dans le cadre d'un comité de pilotage constitué avec le Secrétariat d'État pour le développement et la coopération (SEDCI) et les départements prenant part au processus des réformes soutenues, où la délégation ainsi que les autres bailleurs de fonds engagés dans le soutien de ces réformes seront présents en tant qu'observateurs, aux côtés de représentants de la société civile.

- Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes : progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique nationale et développement des bases pour un futur gouvernement post-transition ainsi que pertinence et crédibilité de la stratégie adoptée dans ce domaine; mise en œuvre d'une politique macro-économique crédible et orientée vers la stabilité; progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques; progrès satisfaisants en matière de publication de données budgétaires fiables et exhaustives.
- Le déboursement des deux tranches sera aussi basé sur l'analyse des risques qui sera mise à jour pour le dossier de décaissement y compris concernant le respect des valeurs fondamentales, et sur les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats attendus définis au point 3.2.

Une tranche variable avec un nombre limité d'indicateurs sera définie dans la convention de financement. Le décaissement de cette tranche sera également lié à une condition spécifique portant sur la finalisation et la publication du rapport PEFA.

Le calendrier et les montants indicatifs des décaissements sont résumés dans le tableau ci-dessous (en euros).

Exercice fiscal	Année 1				Année 2				Total
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Type de tranche									
Tranches fixes			75						75
Tranches variables							24,5		24,5
Total			75				24,5		99,5

4.4 Détails concernant l'appui complémentaire

Tous les contrats qui mettent en œuvre la convention de financement doivent être attribués et mis en œuvre selon les procédures et documents standards définis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des actions extérieures, tels qu'en vigueur au moment de la procédure concernée. La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le règlement IEV (instrument européen de voisinage).

De manière indicative les marchés publics ci-dessous seront passés dans le cadre de la mise en œuvre du soutien complémentaire décrit au point 3.4.2 ci-dessus:

Objet, en termes génériques	Type	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif de lancement de la procédure
Assistance technique au bénéfice de l'entité du pays bénéficiaire en charge de la gestion du programme.	Services	1	T1- 2015

4.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour la passation de marchés et les subventions

Sous réserve de ce qui suit, l'éligibilité géographique en termes de lieu d'établissement en vue d'une participation aux procédures de passation de marchés publics et de subvention et en termes d'origine des fournitures achetées, telle qu'établie dans l'acte de base, est applicable.

L'ordonnateur compétent peut étendre l'éligibilité géographique, conformément à l'article 9, paragraphe 2(b), du règlement (UE) n° 236/2014 en cas d'urgence ou si les produits et services ne sont pas disponibles sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si les règles d'éligibilité risquent de rendre extrêmement difficile, voire impossible, la réalisation de la présente action.

4.6 Budget indicatif

Le montant du programme s'élève à cent millions -100 000 000 EUR (53 millions d'euros sur ressources PAA 2014 complétés par 47 millions d'euros sur ressources du programme "faïtier") dont la répartition indicative se présente comme suit:

Composante	Montant (en EUR)	Contribution de tiers (indicative)
Appui budgétaire – Contrat relatif à la construction de l'appareil de l'État (State Building Contract)	99 500 000	N.A.
Contractualisation (centralisée directe): assistance technique, études, suivi et monitoring.	500 000	N.A.
Total	100 000 000	N.A.

4.8 Suivi de l'exécution

Le suivi du programme aura lieu dans le cadre d'un comité de pilotage constitué autour du ministère du développement et de la coopération internationale, en collaboration avec les ministères, institutions et interlocuteurs parties prenantes au programme. Le processus de consultation de la société civile auquel il est fait référence au point 3.6 sera également utilisé dans le cadre du suivi du programme.

Le suivi technique sera effectué dans le cadre des dispositifs de suivi et d'évaluation qui ont été élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes multi-bailleurs d'appui à la relance (PAR 1-3).

Une mission de suivi est prévue (à titre indicatif en juillet 2015) en vue d'évaluer les critères de déboursement de la première tranche du programme. Un exercice similaire sera conduit au cours du premier semestre 2016 afin d'examiner la réalisation des critères retenus pour la 2e tranche.

4.9 Évaluation et audit

Le programme fera l'objet d'un rapport final par la Commission à la fin de son exécution. Les dispositions des conditions générales des conventions de financement relatives aux vérifications et contrôles par la Commission, l'Office européen de lutte anti-fraude et la Cour des comptes de l'Union européenne sont applicables.

4.10 Communication et visibilité

Des actions de communication sur les progrès de mise en œuvre des réformes et de visibilité de l'appui communautaire aux réformes soutenues seront réalisées à l'occasion d'ateliers, de séminaires et de publications tant à Tunis que dans les régions conformément aux standards et orientations de visibilité de la Commission.